

Calendrier du mouvement de l'emploi du premier degré - 2020

Mutation interdiocésaine : procédures de codification des demandes

DATES	ACTEURS	OBJET
Lundi 6 janvier Jeudi 23 janvier	DDEC	Envoi des imprimés de demande de mutation INTER diocésaine aux Chefs d'Établissements.
	Enseignant	Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation.
Lundi 27 janvier	Le Chef d'établissement	Date limite de retour à la DDEC de la fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation INTER diocésaine. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « mutations interdiocésaines : ÉTAT NÉANT ».
Vendredi 31 janvier	DDEC	Date limite d'envoi de l'imprimé de demande de mutation INTER diocésaine aux CDE sollicitées qui les codifient.

Mutation intradiocésaine : procédures de codification des demandes

DATES	ACTEURS	OBJET
Lundi 20 janvier au Jeudi 6 février	DDEC	Envoi des imprimés de demande de mutation INTRA diocésaine aux Chefs d'Établissements.
	Enseignant	Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation.
Vendredi 7 février	Le Chef d'établissement	Date limite de retour de l'imprimé de demande de mutation INTRA diocésaine à la DDEC. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « mutations intradiocésaines : ÉTAT NÉANT ».

Procédures communes aux demandes de mutation intra et interdiocésaines

DATES	ACTEURS	OBJET
Janvier	Rectorat	Circulaire sur le mouvement : recensement des services vacants et susceptibles de l'être.
Jeudi 5 mars 17h00 – 19h00	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen et codification des candidatures des demandes de mutation intradiocésaine et émanant des autres diocèses.
Mercredi 18 mars	Rectorat DDEC Établissements	Publication des services vacants et susceptibles de l'être. Site : www.ac-nice.fr « enseignement privé » Site : www.ec83.com
Mercredi 18 mars au Jeudi 9 avril	Candidats	Téléchargement de la circulaire du Rectorat (dossiers de candidature en annexe) sur le site du Rectorat et/ou de la DDEC et impression du relevé de carrière depuis I-Professionnel.
Jeudi 9 avril	Candidats	Date limite d'envoi des dossiers de candidature : • au Rectorat ET • aux Chefs d'établissement
Lundi 11 mai 17h-20h	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen des candidatures et des souhaits des Chefs d'établissement. Notification des avis aux Chefs d'établissement.
Mardi 19 mai 8h30 – 10h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	Régulation des nominations avant la CCMI.
Mardi 9 juin	Rectorat Membres CCMI	CCMI VAR - Promotion puis mouvement. Notification des nominations aux Chefs d'établissement.
Mercredi 24 juin	Rectorat	Notification des résultats de la CCMI